

Les élus en charge de l'ouverture des plis et de l'analyse des offres :

- ont déclaré une offre non conforme et une offre conforme,
- ont constaté que l'offre conforme propose un montant supérieur à l'estimation du maître d'œuvre,
- propose de retenir après négociation l'offre de l'entreprise GIRAUD-DELAY SA domiciliée à ALISSAS (07210)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- décide de retenir l'offre de l'entreprise GIRAUD-DELAY SA pour un montant après négociation de 39 000 € HT soit 46 800 € TTC,
- autorise Madame la présidente à signer tout document permettant de mener à bien ce dossier.

3. Communication des commissions

Madame la présidente rappelle que lors de sa séance du 10 juillet 2014, les conseillers communautaires ont été invités à réfléchir sur le rôle de la commission communication et sur le protocole à respecter par chaque commission en matière de communication.

Il ressort des débats que :

- o la commission communication ne doit pas être un organe de censure,
- o la commission communication doit pouvoir être sollicitée pour avis et doit travailler sur les actions de portée générale : site internet, bulletin d'information, actions de communication transversales, ...
- o les commissions doivent travailler en autonomie et être en capacité de proposer plus qu'un choix,
- o la charte graphique devra être adoptée par le conseil communautaire pour lui donner une légitimité.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, moins une abstention (M. Gérard NONY) décide que :

- o les commissions sont souveraines en proposition d'actions de communication pour le compte de la Communauté de Communes,
- o les projets seront soumis à l'approbation de la Présidente qui pourra, si elle le souhaite, solliciter l'avis du bureau et/ou du conseil communautaire.

Madame la présidente expose à l'assemblée que le visuel qui lui est soumis pour approbation par la commission *culture* ne lui convient pas.

Monsieur Jean-Luc GERHARDT, chargé de mission *culture*, présente à l'assemblée le document et une déclinaison de ce dernier.

Les avis divergent.

Les élus opposés regrettent la représentation d'une femme bâillonnée, peu vêtue, n'existant que par son corps et adoptant une attitude presque lascive.

Les élus favorables soulignent l'intérêt qu'il suscite, son caractère provocant sans être agressif, conforme à l'esprit des supports de communication des autres acteurs culturels du territoire (Théâtre de Privas, Train Théâtre, Comédie de Valence, ...).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par :

- ✓ 11 voix pour (Mme Roselyne PEYROUZE, MM Christian ALIBERT, Alain BOS, Gilbert BOUVIER, Alain CHAPON, Olivier CHASTAGNARET, Michel CIMAZ, Michel DELARBRE, Michel MOULIN, Gérard NONY et Bernard NOUALY),
- ✓ 3 abstentions (Mme Arlette ALLARD, MM Alain CHAPON et Frank de PIERREFEU)
- ✓ et 6 voix contre (Mmes Nicole CHAZEL, Martine FINIELS, Marie-Jo REYNAUD, Danièle SAGNES, Isabelle SALLES et M. Gérard GLORIEUX),

ADOpte pour support de communication de la saison culturelle 2014/2015, la proposition de la commission *culture*.

4. Programmation culturelle et tarifs de la 1ère partie de saison - septembre 2014 à janvier 2015 inclus

Madame la présidente donne la parole à Monsieur Michel CIMAZ, vice-président délégué à la culture.

Monsieur Michel CIMAZ présente les travaux de la commission *culture* tant ce qui concerne la proposition de programmation que sur la proposition tarifaire.

Sur proposition de la commission *culture* et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, arrête la programmation culturelle et les tarifs de la première partie de saison, courant de septembre 2014 à janvier 2015 inclus :

- ✓ Samedi **13 septembre 2014** à 10h00, Espace culturel Louis Nodon, Présentation de saison.
- ✓ Samedi **27 septembre 2014** à 20h30 : Fiction Musicale, BLACK TROMBONE / BLACK TROMPETTE Hommage à Miles Davis et Serge Gainsbourg, concert exceptionnel :
Espace culturel Louis Nodon, Vernoux-en-Vivarais
Tarif Plein : 15 € / - de 16 ans : 8 €
- ✓ Samedi **11 octobre 2014** à 20h30 : Concert évènement / SANSEVERINO en SOLO :
Espace culturel Louis Nodon, Vernoux-en-Vivarais
Tarif Plein : 15 € / - de 16 ans : 8 €
- ✓ Jeudi **20 novembre 2014** à 20h00 : Théâtre / Comédie Itinérante de Valence CDN / Théâtre / FEMME VERTICALE,
Espace culturel Louis Nodon, Vernoux-en-Vivarais
Tarif Plein : 10 €, spectacle à partir de 16 ans
- ✓ Vendredi **5 décembre 2014** à 20h30 P'tites Envolées : Spectacle Théâtre / Durée 1h20 / Tout public dès 10 ans / POURVU QU'IL NOUS ARRIVE QUELQUE CHOSE, Petit lexique amoureux du théâtre,
Espace culturel Louis Nodon, Vernoux-en-Vivarais
Tarif plein 10 € / - de 16 ans : 5 €
- ✓ Vendredi **12 décembre 2014** à 20h30 : Concert de GAEL FAURE et ses musiciens,
Espace culturel Louis Nodon, Vernoux-en-Vivarais
Tarif plein : 12 € / - de 16 ans : 6 €
- ✓ Vendredi **16 janvier 2015** à 20h30 : spectacle délocalisé / Théâtre / Les P'tites Envolées, D. MILLE en solo,
Temple des Baraques, St Apollinaire de Rias
Tarif plein 10 € / - de 16 ans : 5 €
- ✓ Samedi **31 janvier 2015** à 20h30 : Création Théâtre / DON QUICHOTTE, Cie L'Echappé Belle,
Espace culturel Louis Nodon, Vernoux-en-Vivarais
Tarif plein : 12 € / - de 16 ans : 6 €
- ✓ Carte d'abonnement au prix de 36 €, pour 4 spectacles au choix, valable un an à compter de la date de la 1^{ère} utilisation.

5. Fixation de la date de la prochaine réunion du conseil communautaire

La prochaine réunion du conseil communautaire est fixée au vendredi 19 septembre 2014 à 20h30, salle du lac aux Ramiers à Vernoux-en-Vivarais.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 22h10.